



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018 - 20h30

L'an deux mille dix-huit, le 19 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Cabanac-et-Villagrains, légalement convoqué le 12 novembre 2018, s'est réuni au foyer polyvalent, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Benoît DARBO.

Etaient présents : Thierry BLANQUE, Frédérique BOURVON, Jean-Pierre BRUN, Guy-Jean CAMBERLIN, Béatrice CANADA, Alain COORNAERT, Benoît DARBO, Aurore LAUDET, Damien OBRADOR, Eve PARENT et Josette VALLAU

Etaient représentés : Jacques AUDE par Frédérique BOURVON, Sabrina DUBERN par Guy-Jean CAMBERLIN et Mickaël GANTOIS par Thierry BLANQUE

Absents : Frédéric GIL et Lionel COUBRA (excusé)

Secrétaire de séance : Béatrice CANADA

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H38. La réunion débute par la projection d'un film d'information élaboré par la Communauté de Communes de Montesquieu -CCM et présenté lors de 3 réunions publiques organisées sur le territoire, durant Octobre. A la fin du documentaire, M. le Maire pointe notamment l'engagement de la CCM dans le déploiement de la Zone d'Activité La Blue, à Cabanac-et-Villagrains.

PV du Conseil Municipal du 15 octobre 2018

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

OBJET : Axes d'engagement du mandat municipal 2014-2020

M. le MAIRE rappelle les axes sur lesquels l'équipe municipale s'est engagée à partir de mars 2014. Le Conseil Municipal est appelé à discuter de l'état d'avancement de chacune des actions envisagées.

Il s'agit d'un simple débat, comme peut l'être un débat d'orientation budgétaire. Les différents axes sont repris un par un :

Gérer



- ▲ Les taux des taxes locales, afin de protéger le pouvoir d'achat dans les familles malgré la crise économique
- ▲ La dette de la commune en fonction des dotations de l'état qui sont orientées à la baisse actuellement
- ▲ Les projets de sécurisation routière dans les deux bourgs de Cabanac et de Villagrains; la rétrocession de lotissements... Le partenariat avec la Communauté de Communes de Montesquieu dans le cadre du déploiement de la zone artisanale
- ▲ Le projet de la friche industrielle en un lieu condenseur de lien social, tout en favorisant la circulation aux écoles
- ▲ L'extension de nouveaux espaces publics : Mottes castrales, zone de covoiturage, aire de jeux et un skate park à Cabanac
- ▲ Une politique de l'habitat dans sa diversité à favoriser une mixité sociale et générationnelle en accord avec notre PLU

Maintenir

- ▲ Les services de qualité à l'enfance, les jeunes - centre de loisirs, point rencontre jeunes, aide aux devoirs, orchestre à l'école...
- ▲ L'emploi de notre personnel communal tout en valorisant sa contribution à l'équilibre du bien vivre ensemble
- ▲ Les projets entre la bibliothèque et les écoles en étroite collaboration avec la Communauté de Communes de Montesquieu
- ▲ Une proximité permanente auprès de nos concitoyens dans la difficulté : trouver des solutions pour chaque cas (CCAS)
- ▲ Le soutien aux associations sportives et culturelles afin de valoriser le bénévolat; la mise à disposition de nouveaux locaux
- ▲ L'effort sur le tarif de l'eau par la renégociation du contrat d'eau; le déploiement de l'assainissement au bourg de Cabanac
- ▲ Les services rendus aux familles, en favorisant l'implantation d'une pharmacie, un distributeur de billets de banque...

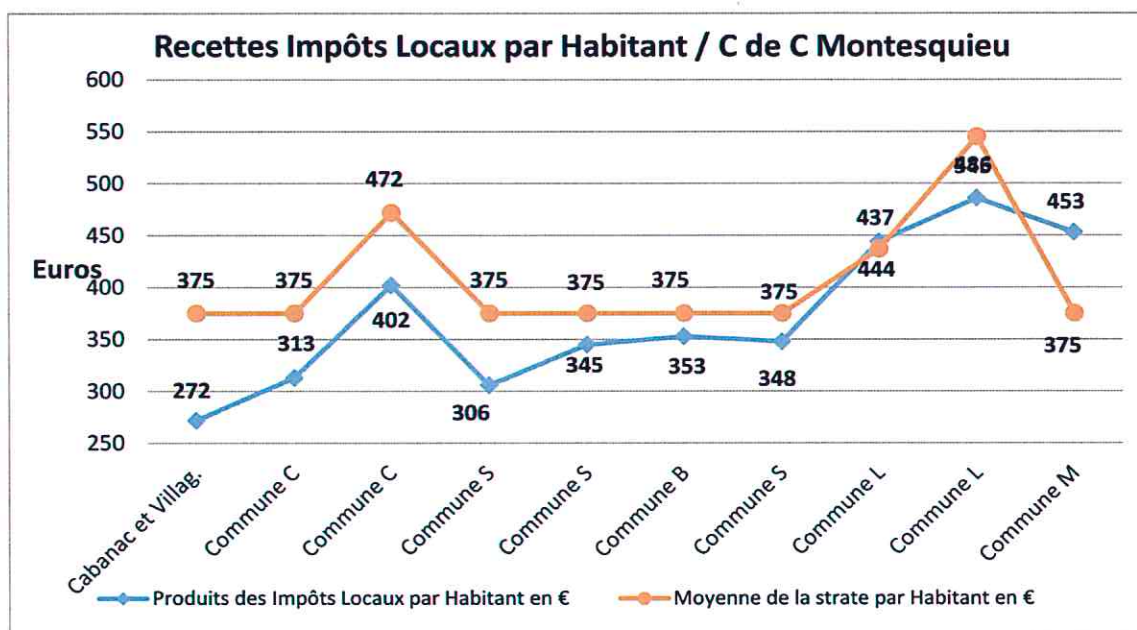
Associer

- ▲ Les acteurs locaux, afin d'instaurer les rythmes scolaires de manière équilibrée et respectueuse de l'intérêt des enfants
- ▲ Les acteurs locaux, pour se réapproprier la culture de la forêt et d'en valoriser les différentes pratiques... fête de la forêt
- ▲ Le Conseil Général pour l'aménagement autour de la piste cyclable avec la rénovation de la gare de Villagrains et halte à vélo
- ▲ Les commerçants et les artisans, pour une dynamique de croissance autour des services (un lieu de marché ...)
- ▲ Les énergies disponibles pour valoriser le patrimoine naturel, un musée de la gemme, une maison de la chasse
- ▲ Les services de l'Etat et la DFCI, afin de préserver la forêt de tout risque d'incendie ou tout usage inapproprié
- ▲ La Communauté de Communes de Montesquieu pour la compétitivité du territoire axée sur la préservation de l'emploi

Cabanac-et-Villagrains. C'est Vivre ensemble autour des valeurs républicaines

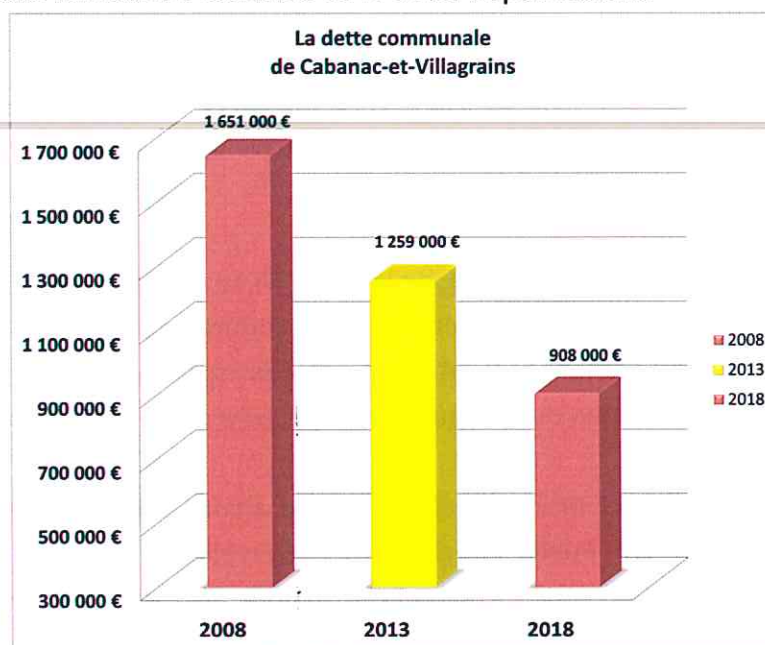
GERER

- Taxes locales : le graphe ci-dessous reprenant le produit des impôts par habitant est présenté aux Conseillers Municipaux. Ce sont des données officielles sur la pression fiscale par habitant. Il est important de se resituer par rapport aux communes voisines dont la taille est aussi autour de 2 500 habitants. Le graphe montre qu'il y a ainsi une économie par habitant de 103 €, par rapport à la moyenne de la strate des communes à 2 500 ha. Cette pression fiscale moindre est appréciable pour les finances des ménages et est connue de nos habitants.



Sources : comptes individuels des communes, Ministère de l'Action et des Comptes publics

- Dette : on constate une baisse continue de la dette depuis 10 ans.



Sources : comptes individuels des communes, Ministère de l'Action et des Comptes publics

- Sécurisations: Pour la sécurité des passagers de bus de transport en commun, de nombreux abribus ont été installés à Villagrains, La Tuilerie, Gassies, et / ou renouvelés, place du Général Doyen. Celui des Mottes est engagé. Alain COORNAERT souligne la volonté des élus de mettre en conformité ces abribus pour respecter l'accessibilité des personnes handicapées. De plus, il met en avant la pose de radars pédagogiques pour la prévention des vitesses excessives. Sur Villagrains, la 1^{ère} tranche de travaux a été réalisée et pour la 2^{ème}, un accord a été obtenu du CD33 et de la CCM concernant la réalisation du rond-point. Le Conseil Municipal a délibéré pour la mise en place du dispositif de Police de Sécurité du Quotidien – PSQ; pour la création d'une aire de covoiturage, route du Tretin, avec une liaison douce menant jusqu'aux écoles communales. Une chicane de réduction de la vitesse a été mise en place, sur la route communale, au Roy.

M. le MAIRE rappelle l'action de prévention menée avec la démolition de l'immeuble Peys, au droit de la place Ségur, à la demande de Centre Routier Départemental (CRD33). Une démarche a été engagée avec le CAUE pour mener une réflexion sur l'aménagement du centre bourg de Cabanac. Des orientations ont été ainsi proposées mais restent à étudier opérationnellement, comme la création d'une zone de rencontre piétonne, en centre bourg. De même, il convient dès à présent d'imaginer le cheminement piétonnier des habitants, dans le cadre de la reconversion de la friche industrielle.

Plusieurs rétrocessions de lotissements ont été effectuées dont la 4^{ème} restitution au domaine public est en cours (Les Floralties) avec une signature devant notaire, prévue le 10 décembre prochain.

Pour la sécurisation des biens, une réserve à incendie a été installée à Barde et une autre en en cours à Piotte afin de permettre aux sapeurs-pompiers de défendre l'habitat des quartiers d'un incendie. La proximité d'une réserve d'eau est capitale pour leur bonne intervention.

Pour la sécurisation de notre patrimoine naturel, une Zone de Protection des Espaces Naturels Sensibles – ZPENS Le Gat-Mort a été agréée, avec le Conseil Départemental de la Gironde, sur plus de 400 hectares, avec la surveillance de ces biens par la Réserve Naturelle Géologique -RNG de Saucats – La Brède.

- Zone d'Activité Economique - ZAE de la Blue : M. le MAIRE rappelle que l'engagement de la CCM dans la viabilisation de la zone est pris, comme indiqué dans le film, en introduction. Les conditions de l'aménagement de la ZAE sont spécifiées, de manière détaillée, dans le cadre de la modification du PLU qui a été délibérée et qui est en cours d'instruction.
- Friche industrielle : Le projet de réhabilitation a fait l'objet d'une signature de convention avec l'Etablissement Public Foncier de la Nouvelle Aquitaine – EPFNA, en Avril 2018. L'étude de reconversion technico-économique est en cours avec le Bureau HAME Architecture afin de définir, en concertation avec le Comité Consultatif et les élus, les conditions d'installation d'un Eco-quartier, en limitant l'étalement urbain et la consommation de l'espace. Les études menées ont révélées qu'aucune pollution ni du sol,

ni des nappes d'eau, ni de l'air n'était présente sur ce site. Les couts d'acquisition et de démolition sont portés par l'EPFNA.

- Espaces publics : La réalisation du skate parc a été menée en deux tranches de travaux et l'aire de jeux, à côté de la salle des fêtes de Cabanac, reçoit un public nombreux, comme précisé par Sabrina DUBERN. Afin de permettre au village d'aller de l'avant dans la connaissance de ses origines, l'achat de la parcelle des Mottes a été mené et l'élaboration d'un projet d'aménagement en un jardin public en centre bourg, est en cours, avec la recherche des financements associée. L'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC est effective pour les fouilles annuelles, au bénéfice de tous et particulièrement celui des enfants des écoles. Le projet d'aire de covoiturage, route du Tretin, a été présenté en Conseil Municipal conformément aux propositions du Conseil Départemental- CD33 (plans et études réalisés) : un positionnement nouveau du CD33 sur le financement initial est en cours de traitement. La création d'un parking minéral, auprès de la bibliothèque permet un accès privilégié, également à la Maternelle.
- Politique de l'habitat : Le devenir de la friche industrielle a été évoqué avec le rôle clef de l'EPFNA. Divers aménagements sont envisagés sur cette zone tels qu'une Résidence Personnes Agées -RPA, du locatif pour les jeunes et les personnes seules, un reconditionnement d'un hangar en un préau pour les activités de sport et autre... On note le même regard porté sur ce projet de reconversion, par les élus et les membres du Comité Consultatif ; du locatif est absolument nécessaire sur le village.
La CCM a lancé un Plan Local de l'Habitat –PLH, le rôle de l'EPFNA y est souligné par le bureau d'études MERCAT, missionné pour ce document d'urbanisme communautaire.

MAINTENIR

- Services de qualité : M. le MAIRE rappelle la délibération permettant la création d'un poste de direction du PRJ concernant Jérémie RODRIGUEZ et la formation associée induite. Une mission complémentaire de médiateur de rue est envisagée afin de sortir certains jeunes de la consommation de services. L'accompagnement de ceux qui sont dans la construction de projet est réel : exemple unique sur le territoire communautaire, avec l'organisation par des jeunes de la fête d'Halloween, le 31 octobre dernier, à la Gare de Cabanac.
Béatrice CANADA indique que les jeunes du village réussissent et ont obtenu, soit le brevet soit le bac avec mention, ce qui est un signe encourageant.
M. le MAIRE souligne le rôle du CLAS, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, avec la signature d'une charte entre la Commune et le collège Montesquieu (rôle d'alerte du Principal sur certains enfants en difficulté). Des ateliers culturels sont prévus pour le début d'année 2019 afin d'ouvrir le champ d'action. Il faudra certainement faire monter en puissance ce service !.
De même, Orchestre A l'Ecole -OAE est mis en avant avec un apprentissage de la musique pour les CE2, les CM1 et CM2, formation totalement gratuite qui est portée par la

collectivité. Un courrier a été adressé aux parents pour susciter des volontés d'accompagnement.

Béatrice CANADA explique aussi les actions du PRJ et de l'ALSH. Ces structures se sont ainsi positionnées pour participer à des actions portées par la CCM (exemple du Game Fest).

- Emploi du personnel communal : M. le MAIRE rappelle l'action de formation entreprise en 2017 pour 15 000 €. On s'oriente aujourd'hui vers l'adhésion au plan de formation mutualisé, proposé par le CNFPT. Par ailleurs, nos deux Contrat Avenir Emploi -CAE ont été pérennisés. La qualité du service public passe par de la formation permanente des agents communaux. Il a été souligné par Béatrice CANADA, la structuration des services par la venue de Stéphane CATHALA- DGS et le recrutement d'une Assistante des Ressources Humaines.
- Bibliothèque : Les projets avancent avec la volonté d'apporter un soutien à la lecture. Pérennisation d'un poste supplémentaire d'Adjoint Patrimoine / CAE avec le soutien financier, obtenu sur 3 ans, par le CD33. Frédérique BOURVON insiste sur une mise en réseau imminente des bibliothèques du territoire. Les livres pourront être prêtés et rendus sur n'importe quelle bibliothèque du réseau. M. le MAIRE souligne l'interaction avec le Relais d'Assistants Maternelles -RAM. Permettre un temps de lecture est crucial pour le développement harmonieux de nos jeunes.
- Action sociale : Le CCAS instruit les demandes et répond aux besoins urgents. Le service est composé du portage de repas pour les aînés et du service d'aide à domicile. Le soutien des familles dans la difficulté, est mené au cas par cas. Nous ne laissons personne seul.
- Soutien aux Associations : On peut citer la mise à disposition de locaux au profit d'un tissu associatif dynamique, dans le cadre de conventions ainsi qu'une hausse sensible des subventions attribuées. La commune accueillera les Scènes Buissonnières en 2019 et 2020. Sur ce point, Eve PARENT confirme la tenue de ces festivités pour les deux prochaines années (Cabanac puis Villagrains). Ce sera une belle aventure humaine. Béatrice CANADA pense que ce sera l'occasion de découvrir certains lieux de la commune, portés à la connaissance de tous, par cette action culturelle majeure – reconnue Scènes d'Été.
- Gestion de l'eau : Une nouvelle contractualisation a été réalisée avec la SAUR en 2015 dans le cadre du renouvellement des Délégations de Service Public -DSP. L'assainissement collectif a été réhabilité sur les tranches de réseau existantes en 2014 et étoffé avec les travaux à l'Ecole Maternelle, au Chemin des Sapins en centre bourg (reprise des réseaux). Les demandes de subvention ont été déposées auprès du CD33 et de l'Agence de l'Eau concernant l'assainissement collectif du bourg de Villagrains. Les travaux de sectorisation (signalant en temps réel les fuites d'eau) ainsi que les travaux de réhabilitation du Puits de Vieux Bourg ont permis, d'une part, de mieux suivre les rendements du réseau et d'autre part, d'alimenter les habitants par notre forage, en local. La Déclaration d'Utilité Publique –

DUP est en cours de finalisation par l'Agence Régionale de Santé – ARS. La semaine de l'eau est organisée pour fin mars 2019 afin de mettre en valeur ces rénovations effectuées et également éclairer les travaux du SMEGREG sur le Cénomaniens, le long de l'Anticlinal.

- Services rendus aux familles : La création d'un poste socio-culturel et l'organisation d'une journée de la parentalité sont mises en avant en 2018. Le permis de construire de la pharmacie a été déposé, l'avis de l'ARS se faisant toujours attendre car nous sommes très proche du seuil à 2 500 habitants. Seule l'installation d'un distributeur bancaire n'aura pu se faire du fait d'un volume de retraits jugé insuffisant. Aurore LAUDET se dit étonnée car Hostens en possède un. Alain COORNAERT pense qu'un commerce pourrait dépanner (cas de l'épicerie). L'inconvénient est qu'il faut disposer d'un compte bancaire à la Poste.

Sabrina DUBERN et Lionel COUBRA quittent la séance à 21h41 (Excusés).

Associer

- Rythmes scolaires : les TAP auront été mis en place de manière efficiente et c'est par sondage que les parents et les enseignants se seront prononcés pour un retour à la semaine de 4 jours. Durant 4 années scolaires animateurs et Associations ont travaillé conjointement pour offrir un service de qualité. Qu'ils en soient ici, tous remerciés.
- Culture de la forêt : M. le MAIRE aborde l'entretien des pistes DFCI ainsi qu'une décision à venir de la CCM concernant les moyens permettant la garde du feu. Jean-Pierre BRUN souligne l'intérêt que cette initiative peut avoir pour les Maires.
- Piste cyclable et ses abords : M. le MAIRE insiste sur l'apport touristique de la piste cyclable départementale en milieu rural. Les déplacements doux des personnes sont ainsi favorisés, le site archéologique des Mottes et la géologie de l'anticlinal de Villagrains sont accessibles et situés tous deux à moins de 300 mètres de cette voie de transport doux. C'est également un endroit de convivialité et de rencontres pour les habitants de la Commune. Certains projets se précisent notamment celui de la gare de Cabanac dont la réunion de lancement de l'étude de faisabilité et de programmation est prévue, le 30 novembre prochain, en accord avec le CD33 et Girondes Ressources.
- Commerce et artisanat : La mise en place d'un marché est à relier à l'aménagement du bourg dont le dossier est à l'étude auprès du CAUE. On peut aussi envisager la réhabilitation d'un préau – salle de sport, à l'ancienne friche industrielle. Il y a la volonté de travailler sur une Convention d'Aménagement de Bourg, à Cabanac, pour définir ces axes de développement raisonnés et ouvrant le village aux enjeux de demain. La ZAE La Blue est portée par la CCM.
- Patrimoine - nos traditions : La maison de la chasse est ouverte à tous les chasseurs. L'aménagement d'une partie musée, dans une de nos deux gares est en réflexion afin d'y

mettre en valeur la culture du bois ; la géologie de l'Anticlinal de Villagrains a été mise en valeur en Octobre 2018 ; le résultat des fouilles 2018 sur notre histoire médiévale va être prochainement communiqué par la DRAC. L'aire de Lentrès est en cours d'étude d'aménagement, avec l'aide de la RNG Saucats – La Brède pour favoriser la découverte de la faune, la flore, les lagunes.

- Défense incendie : Comme indiqué sur ce thème, une réserve incendie a été positionnée à Barde et une est en cours à Piotte (signature à venir, auprès du notaire, début décembre). Le SDIS intervient quant à lui pour assurer le contrôle des Points d'Eau d'Incendie (PEI).
- CdeC Montesquieu et emplois : Gironde Numérique a prévu la desserte en fibre optique, pour tous, entre 2020 et 2022 sur le village. Ce raccordement sera envisagé pour la zone d'activités et la reconversion de l'ancienne friche. Enfin, on peut également citer le projet de parc photovoltaïque à Bernacaille, sur la propriété communale et dont la présentation du projet à la Commission de Régulation de l'Energie - CRE est toujours d'actualité, sur 2019.

A cette liste de travaux entrepris, M. le MAIRE complète le bilan en faisant état de tout le travail engagé sur le PLU (procédures de modification et de révision) ainsi que la déclaration de projet pour le parc photovoltaïque valant mise en compatibilité du document d'urbanisme. Enfin, il fait état des efforts consentis par la Municipalité en matière d'entretien des bâtiments et de la voirie. L'utilisation intensive des locaux mène à un taux d'occupation supérieur à 90%, laissant peu de manœuvre, pour l'entretien et le ménage.

Damien OBRADOR trouve qu'il est intéressant de faire un point mais qu'il est dommage de ne pas avoir parlé de ce qui n'a pas été fait. Ainsi, en matière de protection du pouvoir d'achat des familles, le Conseil Municipal a par deux fois augmenté les taxes locales. Or, la Commune est en retard sur certains aménagements. La 1^{ère} augmentation des taxes a été opérée 28 jours après les élections.

M. le MAIRE rappelle que la commune a la pression fiscale la plus basse des communes à 2 500 habitants sur le secteur de la CCM. Nos concitoyens connaissent parfaitement notre modération, à ce sujet aussi.

Damien OBRADOR pense que pour éviter la fermeture de la Poste, il aurait fallu une mobilisation plus importante. Enfin, il ne faut pas oublier que la Commune a eu recours à l'emprunt pour financer l'achat de la parcelle des Mottes alors que celle-ci était protégée par un zonage adéquat au PLU. M. le MAIRE rappelle que la dette a baissé de manière significative en 10 ans, soit une baisse de 708 000€. Nos concitoyens connaissent cet effort de gestion ainsi que les faibles marges de manœuvre induites par ce choix de se désendetter. Nous préparons ainsi efficacement notre avenir.

Damien OBRADOR souligne sa volonté de consulter les habitants afin de confronter les idées. M. le MAIRE lui objecte que nous nous sommes dotés d'un Comité Consultatif représentatif et intergénérationnel (constitué d'habitants sur les 2 bourgs et les quartiers -écart, issu de différentes de catégories socio-professionnels, jeunes et retraités).

Damien OBRADOR rappelle qu'il a souvent voté en faveur des délibérations proposées (politique culturelle, partenariat avec la CCM, allongement de la ligne TransGironde...). Enfin, il cautionne la liaison douce depuis le secteur de Gassies, projet qu'il avait proposé, lors des dernières élections municipales. Cependant, il regrette la manière de gouverner et de diriger de M. le MAIRE. Il se dit surpris d'avoir assisté à une fronde comme l'atteste le nombre de démissions. Ces tensions révèlent pour lui un manque d'écoute et de dialogue, il déplore le refus de sa présence dans les commissions.

M. le MAIRE rappelle que la loi n'oblige pas une telle organisation des commissions et qu'il fait tout de même partie du groupe travail sur l'urbanisme. Quant aux démissions des conseillers, elles sont justifiées par rapport aux contraintes de la vie de famille et à la charge de travail que cela représente; chacun a la possibilité de se rétracter, ce qui normal en démocratie.

Damien OBRADOR regrette aussi qu'il n'ait pas la possibilité de s'exprimer dans le bulletin municipal. M. le MAIRE répond que la loi n'oblige pas à cette disposition, pour une commune de notre taille.

Le dossier de la pharmacie est aussi le reflet d'une gestion en demi-teinte précise Damien OBRADOR. M. le MAIRE rappelle qu'un Permis de Construire -PC a été déposé par deux pharmaciennes de Bordeaux et que l'on attend aujourd'hui l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé – ARS, la commune arrivant à 2 500 habitants, soit le seuil nécessaire pour une telle implantation. Si un accord favorable est donné, cela permettrait de déclencher l'acte de vente du foncier communal qui est réservé à cet effet. La commune n'est pas décisionnaire sur la décision d'installation.

Damien OBRADOR souhaite qu'il n'y ait plus d'augmentation de taxes. M. le MAIRE lui répond que depuis plusieurs années les taxes n'ont pas été augmentées. De plus, M. le MAIRE souligne, qu'en matière de concertation, il n'y avait jamais eu un Comité Consultatif dans l'histoire du village. Notre démarche est exemplaire dans le sens où, pour le projet de parc photovoltaïque, la procédure de concertation n'était pas imposée. Elle a pourtant été organisée pour permettre une démarche de co-construction avec les concitoyens. Il a toujours voulu associer les habitants, pour susciter des réactions puis les intégrer au projet, avant que tout ne soit figé.

Damien OBRADOR rappelle le manque de préparation des budgets. M. le MAIRE explique qu'une réunion préparatoire du groupe majoritaire est systématiquement organisée avant chaque Conseil Municipal. L'ensemble des élus n'est pas toujours présent d'où un niveau d'information qui peut

être incomplet même si, aujourd'hui, une note de présentation accompagne systématiquement chaque convocation à un Conseil Municipal.

Josette VALLAU rappelle que les Conseillers Municipaux majoritaires ont aussi accès à un forum, sorte de boîte de dialogue et d'échanges, en temps réel. Pour Béatrice CANADA, ces échanges sont le reflet d'un débat dans un cadre démocratique. M. le MAIRE ne voit aucune objection à ce que des questions soient posées, à tout moment.

M. le MAIRE conclut cet échange en rappelant que ce n'était qu'un simple point de situation n'appelant pas une délibération. Il remercie l'ensemble de l'équipe municipale pour son travail, son implication à faire avancer les dossiers structurants de la collectivité vis-à-vis des enjeux de demain.

DELIBERATION N° 2018-79

OBJET : Lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Cabanac-et-Villagrains

M. le MAIRE rappelle que cette modification était notée dans les intentions formulées dans le PADD. La zone 1AUw favorisera une logique d'implantation le long de la route départementale. Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) a été mise en place. Un planning prévisionnel tant au niveau communal qu'intercommunal est présenté.

Damien OBRADOR souhaite savoir si des demandes concrètes ont été formulées. M. le MAIRE indique que oui, avec dernièrement une sollicitation importante à orienter vers la CCM. Il y a beaucoup d'entreprises qui cherchent dans la deuxième couronne bordelaise. M. le MAIRE souhaite de l'artisanat et du commerce à taille humaine. L'absence de zone d'activités sur la Commune a incité une entreprise à s'installer sur Saint Médard d'Eyrans. Il y a la volonté d'être attractif pour favoriser l'apprentissage d'un métier pour les jeunes du territoire grâce à nos artisans locaux. Les entreprises de logistique sont plutôt à orienter vers Jauge sur la commune de Cestas, en proximité d'autoroute.

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-36 à L. 153-44 ;

Considérant que la seule zone UW du PLU concerne principalement les Etablissements Pierre GOUJON, entreprise spécialisée dans la fabrication d'emballages en bois, ses bâtiments et ses aires de stockage de matières premières ;

Considérant que cette zone UW ne permet pas l'accueil d'entreprises nouvelles ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui a présenté au Conseil Municipal les raisons d'engager une procédure de modification du PLU, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1 – d’engager une procédure de modification du PLU pour répondre aux objectifs suivants :

- le Plan Local d’Urbanisme précise que la zone 2AUw est destinée à l’accueil à moyen ou long terme d’une zone d’activités intercommunale et qu’il prévoit que l’ouverture à l’urbanisation de la zone 2AUw est conditionnée à une modification du PLU ;
- la zone 2AUw est inscrite dans le projet d’aménagement et de développement durables (PADD) en tant que « zone d’activités à développer » ;
- le PADD précise qu’un des moyens mis en œuvre pour soutenir l’économie locale est de « développer les activités artisanales traditionnelles et les activités liées à la filière bois (en lien avec la ressource du massif landais), sur le site de la future zone d’activité intercommunale de la Blue » ;
- la zone d’activité est classée d’intérêt communautaire depuis 2011 par la Communauté de Communes de Montesquieu ;
- le développement de cette zone rééquilibrera la compétitivité du territoire au sud de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Il convient donc de modifier le Plan Local d’Urbanisme (PLU) afin d’ouvrir à l’urbanisation la zone 2AUw considérant qu’il peut être fait usage de cette procédure dans la mesure où le projet de modification ne change pas les orientations définies par le projet d’aménagement et de développement durables (PADD), ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière et ne réduit pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d’une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

2 – de donner autorisation à M. le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la procédure de modification du PLU ;

3 – dit que les crédits destinés au financement des dépenses seront inscrits au budget de l’exercice considéré.

Conformément à l’article L. 153-11 du code de l’urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet de la Gironde ;
- au Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine ;
- au Président du Conseil Départemental de la Gironde ;

- au représentant de la Chambre d'Agriculture de la Gironde ;
- au représentant de la Chambre des Métiers de la Gironde ;
- au représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux ;
- au Président du SYSDAU (Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Métropolitaine de Bordeaux) ;
- au Président de la Communauté de Communes de Montesquieu.

En application de l'article R. 113-1 du code de l'urbanisme, elle sera adressée pour information au Centre National de la Propriété Forestière.

DELIBERATION N° 2018-80

OBJET : Fête médiévale – Dons de la SAUR et de l'association Patrimoine et Culture en Pays de Ségur

L'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que l'acceptation d'un don relève du Conseil Municipal : « *Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le Maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et, en particulier : de passer dans les mêmes formes les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons ou legs, acquisition, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés conformément aux dispositions du présent code* ».

Le Conseil Municipal est donc compétent pour approuver un don (article L. 2242-1 du CGCT : « *Le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune* »).

Dans le cadre de la fête médiévale organisée chaque année, la SAUR propose un don de 950 € et l'association Patrimoine et Culture en Pays de Ségur un don de 1 000 €.

Appeler à délibérer, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces deux dons dans le cadre d'un mécénat financier relatif à la fête médiévale.

DELIBERATION N° 2018-81

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Communale de Chasse Agrée de Cabanac-et-Villagrains

L'Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) de Cabanac-et-Villagrains a participé au succès de la dernière fête médiévale en organisant un repas. Elle a par ailleurs pris en charge le feu d'artifice. Or, la SAUR n'a pu passer directement par l'ACCA pour verser la subvention correspondante.

Dans le cadre de cette manifestation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une aide exceptionnelle de 1 000 € à l'ACCA de Cabanac-et-Villagrains.

DELIBERATION N° 2018-82

OBJET : Budget Principal – Décision modificative n° 2

En dépenses, il convient d'adapter les charges de personnel notamment pour les non titulaires suite au complément budgétaire des agents saisonniers, au CAE qui a basculé en non titulaire en cours d'année et aux arrêts de travail non prévus.

En recettes, l'excédent important sur les remboursements de personnel est aussi lié à des arrêts de travail non prévus. Par ailleurs, certains montants sont à réajuster suite aux notifications reçues.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
60631 - Fournitures d'entretien	1 852 €	Dégoudronnant	6419 - Remboursement charges du personnel	23 120 €	Dossiers CNP
6068 - Autres matières et fournitures	1 500 €	Poteau SDEEG	7343 - Taxes sur les pylônes	1 782 €	Montant notifié
6218 - Autre personnel extérieur	4 000 €	Cellule CDG33	7381 - Taxes addit. aux droits de mutation	11 796 €	Montant notifié
6413 - Personnel non titulaire	31 360 €	CAE +agents saisonniers	7411 - DGF	6 387 €	Montant notifié
64138 - Indemnités	2 000 €	Fins de contrat	74121 - Dotation de solidarité rurale	8 420 €	Montant notifié
64162 - Emplois d'avenir	-6 360 €	A basculer non titulaires	74127 - Dotation nationale péréquation	-6 964 €	Montant notifié
6455 - Assurances du personnel	6 500 €	Régularisations	74711 - Emplois jeunes	-330 €	Montant titré
6541 - Non valeurs	-100 €	/	74718 - Autres	-460 €	Montant titré
6574 - Subventions aux associations	1 500 €	ACCA + LMBC	74832 - Fonds déptal de la taxe professionnelle	-2 562 €	Montant notifié
6745 - Subventions aux personnes de droit privé	550 €	Scrabble + Halloween	7788 - Produits exceptionnels divers	8 820 €	Montant titré
023 - Virement à la section d'investissement	7 207 €	/			
TOTAL	50 009 €		TOTAL	50 009 €	

En investissement, il est proposé d'intégrer l'étude de faisabilité et de programmation de la gare de Cabanac afin de laisser la possibilité de présenter un dossier à la DETR fin janvier 2019 ainsi que certains achats notamment des équipements HS à la cantine scolaire.

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
202 - Etude urbanisme (opération 20)	6 000 €	Révision PLU	021 - Virement de la section fonctionnement	7 207 €	/
2031 - Etude (opération 18)	7 850 €	Etude gare de Cabanac	10222 - FCTVA	-2 940 €	Montant titré
2041622 - CCAS Bâtiments et installations	3 000 €	Peinture logement social Cabanac	1323 - Subvention CD33 (opération 18)	3 433 €	Arrêté reçu - étude gare Cab.
21578 - Outillage de voirie (opération 11)	1 030 €	Bineuse électrique	1328 - Subvention CAF (opération 13)	4 050 €	Somme versée - aire de jeux
2181 - Installations générales	-5 310 €	Crédits disponibles chemin aire covoiturage			
2181 - Installations générales (opération 12)	2 310 €	Travaux gare de Villagrains			
2181 - Installations générales (opération 14)	-5 800 €	Crédits disponibles			
2184 - Mobilier (opération 11)	2 670 €	Armoire positive et congélateur			
TOTAL	11 750 €		TOTAL	11 750 €	

Stéphane CATHALA indique que la délibération devra préciser les opérations concernées par les dépenses d'investissement envisagées.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal adopte à la majorité, Damien OBRADOR s'abstenant, la décision modificative n° 2 du budget principal.

DELIBERATION N° 2018-83

OBJET : Budget Eau et assainissement – Décision modificative n° 1

Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) de l'exercice sont déterminés par rapport aux montants des intérêts affectés à l'exercice en cours mais dont l'annuité est payée l'année suivante. La Trésorerie a déterminé un montant supérieur aux prévisions.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
661121 - Montants des ICNE de l'exercice	2 500 €	<i>Calcul du TP supérieur aux prévisions</i>			
617 - Etudes et recherches	-2 500 €	<i>Aucun mandat à cet article</i>			
TOTAL	0 €		TOTAL	0 €	

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal adopte à la majorité, Damien OBRADOR s'abstenant, la décision modificative n° 1 du budget eau et assainissement.

DELIBERATION N° 2018-84

OBJET : Travaux de réhabilitation des locaux modulaires de l'école élémentaire – Demande de subvention auprès du Département de la Gironde

Suite à une réunion à propos de l'étude du CAUE concernant l'aménagement du bourg, Gironde Ressources et le Conseil Départemental de la Gironde ont confirmé que les travaux de rénovation – isolation des locaux modulaires de l'école élémentaire étaient éligibles à une subvention de 50 % d'une dépense plafonnée à 25 000 € (dispositif d'aide à l'enseignement du 1^{er} degré).

Le maître d'œuvre BÉLM a été sollicité pour transmettre dans les meilleurs délais une évaluation chiffrée et une notice explicative des travaux envisagés.

Alain COORNAERT précise que cette subvention viendra s'ajouter à celle obtenue dans le cadre de la DETR.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 12 500 € auprès du Département de la Gironde.

QUESTIONS DIVERSES

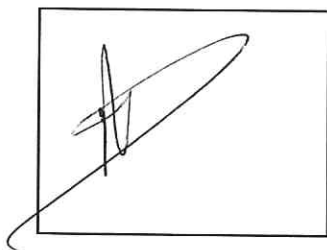
- ✚ **Cérémonie du 11 novembre** : M. le MAIRE remercie Sabrina DUBERN et Frédérique BOURVON pour leur investissement. Cela a permis d'une part d'associer les enfants d'Orchestre A l'Ecole et d'autre part de vendre des bleuets de France (101 € récoltés). Josette VALLAU fait part de sa satisfaction quant à l'organisation de cette cérémonie. M. le MAIRE salue les efforts des enseignantes et des jeunes des collèges pour la lecture de textes.

🚩 **Sainte Cécile** : Cette manifestation sera organisée le 25 novembre prochain avec la passation officielle des instruments de musique (présence d'Orchestre A l'Ecole, de l'AJM et de Four Light).

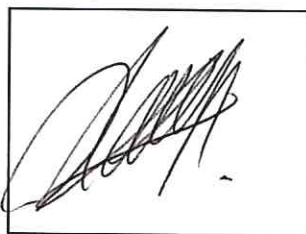
🚩 **Téléthon 2018** : Il sera organisé cette année les 02 et 08 décembre prochains.

La séance est levée à 22h47.

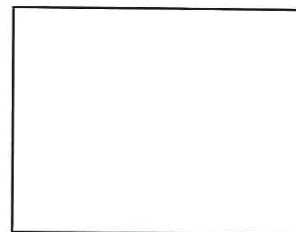
Jacques AUDE



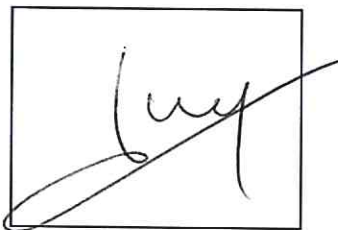
Thierry BLANQUE



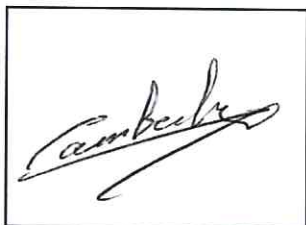
Frédérique BOURVON



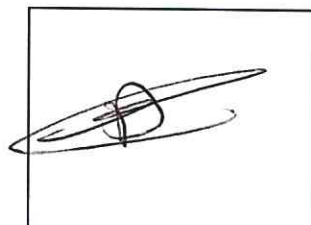
Jean-Pierre BRUN



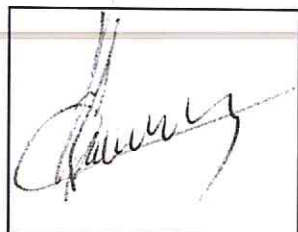
Guy-Jean CAMBERLIN



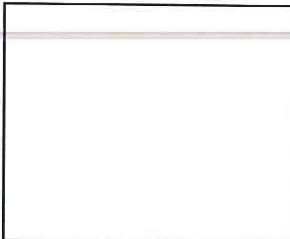
Béatrice CANADA



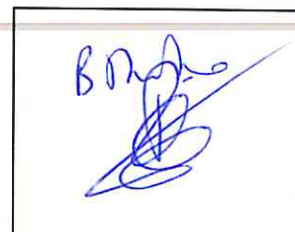
Alain COORNAERT



Lionel COUBRA



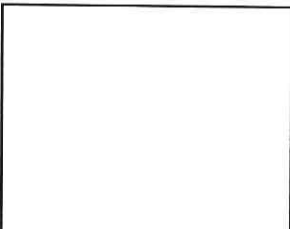
Benoît DARBO



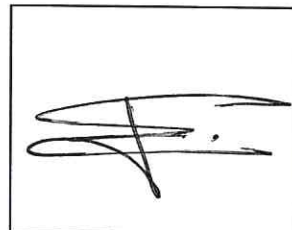
Sabrina DUBERN



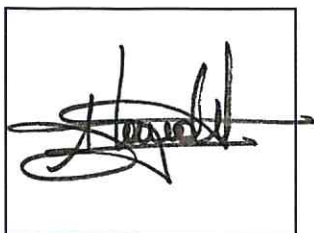
Mickaël GANTOIS



Frédéric GIL



Aurore LAUDET



Damien OBRADOR



Eve PARENT



Josette VALLAU

